



HAL
open science

Vivants et morts dans les migrations mexicaines.

Françoise Lestage

► **To cite this version:**

Françoise Lestage. Vivants et morts dans les migrations mexicaines. : Un système de relations inscrit dans la mobilité. Faret, L, G. Cortes, V. Baby-Collin, H. Guétat. Migrants des Suds. Acteurs et trajectoires de la mobilité internationale, IRD, Université de Montpellier, Presses Universitaires du Mirail (PUM), pp.431-452, 2009. halshs-00724824

HAL Id: halshs-00724824

<https://shs.hal.science/halshs-00724824>

Submitted on 22 Aug 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VIVANTS ET MORTS DANS LES MIGRATIONS MEXICAINES : UN SYSTEME DE RELATIONS INSCRIT DANS LA MOBILITE¹

in 2009, Faret, L, G. Cortes, V. Baby-Collin, H. Guétat (dir.), *Migrants des Suds. Acteurs et trajectoires de la mobilité internationale*, IRD, Université de Montpellier, Presses Universitaires du Mirail (PUM), p. 431-452.

Françoise LESTAGE²

Univ Paris Diderot, Sorbonne Paris Cité, URMIS, UMR205, 75013, Paris, France

Jusqu'à quel point mettre l'accent sur l'aspect circulatoire des pratiques et rites relatifs aux défunts, qu'il s'agisse du transfert des restes du migrant ou des rituels auxquels la famille satisfait dans le lieu d'origine et de migration ? Si l'on s'attache à l'emplacement de la sépulture, n'est-il pas plus pertinent de considérer qu'il s'agit là de sédentarisation, puisque le cadavre lie objectivement la personne à un seul lieu ?

Au Mexique, cadre de la recherche présentée dans ce texte, l'emplacement de la sépulture est en principe définitif, dans la mesure où il n'existe pas de rituel d'exhumation répétée, à ma connaissance du moins. Tout en posant avec acuité la question du lieu auquel le défunt sera rattaché, l'inhumation met fin à la multipolarité des espaces occupés jusque là par le migrant. L'irrévocabilité de la « dernière demeure » interroge-t-elle pour autant la notion de circulation ? Ou ne convient-il pas plutôt d'envisager comme un ensemble les pratiques et rites relatifs aux défunts, y compris le choix de l'emplacement de la sépulture ?

Dans cet article je me propose de penser l'articulation de ces divers éléments dans un système global qui régit les relations entre les vivants et les morts, où que se situent les résidences des premiers et les sépultures des seconds ; un système qui fonctionne aujourd'hui dans un espace social dominé par une mobilité généralisée qui le structure et qu'il structure.

Les données utilisées

Je développerai cet argument en m'appuyant sur des données recueillies depuis le milieu des années quatre-vingt-dix auprès de migrants mexicains aux Etats-Unis, notamment en Californie, et au Mexique, en particulier à Tijuana, ville frontalière de l'Etat de Baja California, auprès d'une population de migrants. Les Mexicains migrent en effet dans leur propre pays et dans le pays voisin et il me paraît plus pertinent de présenter en parallèle ces deux situations migratoires qui se font écho. Des informations obtenues auprès du Ministère des Affaires Etrangères mexicain et du consulat mexicain à San Diego, détenteurs de chiffres sur les transferts des cadavres d'un pays à l'autre, sont également utilisées. Notons que les éléments ainsi obtenus sont de nature différente (statistiques nationales ou régionales, entretiens et observation de situation vécue) et qu'ils se réfèrent à des populations hétérogènes.

D'une part, ils concernent à la fois des migrants mexicains et des migrants mexicains indiens, notamment « mixtèques », c'est-à-dire considérés et se considérant comme appartenant à un groupe

¹ Je remercie El Colegio de la Frontera Norte (Tijuana, BC, Mexique) pour son appui dans la collecte des données présentées dans cet article.

² Anthropologue, Professeur des universités à l'université de Paris Diderot-Paris 7, membre de l'URMIS.
<francoise.lestage@univ-paris-diderot.fr>

ethnique spécifique originaire du sud du Mexique³. Or les représentations du monde, et notamment de la mort et des défunts chez les indiens mixtèques, diffèrent de celles des autres Mexicains : la plupart d'entre eux sont généralement plus attachés au culte des défunts et le jour des morts constitue le rituel le plus central de l'année pour ceux qui vivent dans les campagnes, et une sorte de « fête nationale mixtèque » mettant en scène et renforçant l'identité mixtèque pour ceux qui ont émigré dans les villes hors de leur territoire d'origine (Lestage, 2008, p. 142-145). D'autre part, ces données concernent migrants mexicains nationaux – résidant dans la région frontalière qui jouxte la Californie – et migrants mexicains internationaux, établis aux Etats-Unis depuis quelques jours à toute une vie. Elles seront distinguées les unes des autres afin de souligner les similitudes et les différences entre la migration nationale et internationale, car les logiques du choix du lieu de la sépulture, les coûts des obsèques et les aides de l'Etat varient selon que le migrant décède dans son propre pays ou aux Etats-Unis.

Les transferts des défunts en quelques chiffres

L'emplacement de la sépulture définitive, et par conséquent le transfert des cadavres et des cendres des migrants, se trouve au cœur du système familial qui relie les vivants et les morts parce qu'il constitue un des éléments de la cérémonie qui assure également le repos à l'âme du défunt et marque le début de la période de deuil. C'est aussi l'élément le plus visible et le plus lourd, symboliquement, psychologiquement et économiquement. Avant de s'attacher à étudier ce système, voyons d'abord quelle est l'ampleur nationale et internationale de ce phénomène central afin de ne pas le réduire à des choix individuels ou familiaux, mais de l'inscrire dans un vaste contexte social.

Depuis le milieu du vingtième siècle, la population mexicaine connaît une mobilité croissante et massive, autant à l'intérieur du pays que vers l'extérieur. A l'intérieur du Mexique, personnes et familles se déplacent des campagnes vers les villes ou des campagnes vers des zones d'agriculture plus productives que d'autres. Parallèlement, d'autres personnes et familles, parfois les mêmes, se déplacent vers les Etats-Unis. Dans les deux cas, il s'agit soit de mouvements saisonniers, soit de migrations dont la durée englobe les plus temporaires aux plus permanentes.

Au cours de ces déplacements, naissances et décès continuent de se produire, bien entendu. Mais les statistiques ne tiennent pas toujours compte de cette évidence : elles saisissent aussi mal les personnes décédées au loin dont le corps est transporté dans leur lieu d'origine, que les enfants nés au cours des périodes migratoires de leurs parents. Or, combien de fois ai-je rencontré des personnes nées à Culiacan, zone agricole, se disant originaires de Oaxaca, Etat pourvoyeur de migrants, et résidant en Baja California, à plusieurs milliers de kilomètres des deux autres Etats ! A l'heure de choisir un lieu pour la sépulture, cette pluralité d'origines, et souvent de résidences, doit être résolue concrètement. Ce qui entraîne alors des choix socio-spatiaux, c'est-à-dire des choix qui reflètent un rapport aux personnes et aux réseaux sociaux, mais des personnes et des réseaux inscrits dans des espaces donnés.

Les transferts des défunts à l'intérieur du Mexique⁴

En milieu migrant, naissances et décès sont donc fréquemment comptabilisés hors de l'endroit où ils ont lieu. Ou bien ils sont comptés plusieurs fois : là où l'évènement se produit ; là où l'évènement est enregistré sur le registre civil ; et/ou là où repose le mort quand il s'agit de décès. Bien que

³ Au Mexique, les recensements détectent une soixantaine de groupes ethniques différents dont le critère de définition est la langue parlée. Les migrants mixtèques parlent le mixtèque. Ils sont également originaires d'une région appelée la Mixtèque et s'étendant sur trois Etats (Guerrero, Oaxaca et Puebla).

⁴ Pour les migrants mexicains décédés au Mexique, ce sont en général les agences des pompes funèbres effectuant le transfert du corps qui se chargent des démarches auprès des autorités sanitaires. C'est le département de Régulation Sanitaire, dépendant du Ministère de la Santé, qui rédige le permis de transfert depuis mai 2004, mais chaque Etat fédéral conserve ses propres statistiques, ce qui rend leur collecte difficile.

l'expérience du terrain prouve la récurrence de ces situations, il reste difficile d'obtenir des chiffres qui les confirmeraient à un niveau régional ou national, la plupart des recensements étant prévus pour saisir une origine – celle de la naissance – et un lieu de décès – celui de l'inscription sur le registre civil et de la place de la sépulture. Seules de petites enquêtes locales préparées à cet effet permettent de détailler ce point ; à ce jour, je ne dispose pas encore de résultats de cet ordre.

Par conséquent, les chiffres exposés ici pour présenter un cadre général des transferts de défunts à l'intérieur du Mexique sont ceux fournis par l'Institut National de Statistiques, Géographie et Informatique du Mexique, l'INEGI, qui distingue les « décès enregistrés », des « décès ayant eu lieu », des « décès par résidence habituelle du défunt »⁵. Au niveau national, les totaux de chacun de ces trois types de décès sont équivalents : 473 417 en 2004, 472 140 en 2003, 459 687 en 2002, etc. En revanche, au niveau régional (de chaque Etat fédéré), ils diffèrent. Les « décès enregistrés » et les « décès ayant eu lieu » présentent des chiffres presque identiques à quelques décès près, alors que la dernière catégorie s'en éloigne et varie selon les Etats, allant jusqu'à près de 6 % en plus ou en moins selon les années.

Or ce décalage semble avoir une logique : dans les Etats récepteurs de migrants, les décès de résidents sont moins nombreux que les décès inscrits ou enregistrés, alors que l'inverse se passe dans les Etats expulseurs de migrants où il y a davantage de défunts résidents que de défunts effectivement décédés ou inscrits sur les registres. On fera l'hypothèse que les défunts supplémentaires (non inscrits, dont le décès n'a pas eu lieu dans l'Etat, mais dont on considère qu'ils en étaient « résidents ») ou les défunts manquants (inscrits, dont le décès a eu lieu dans l'Etat mais qui n'y résident pas) étaient soit des malades, soignés dans des Etats où les centres de soins sont plus accessibles ou réputés⁶, soit des personnes en voyage, ou migrantes, donc mobiles⁷.

Dans quels Etats trouve-t-on un total de défunts plus élevé que le nombre de défunts résidents ? Dans les Etats frontaliers avec les Etats-Unis comme le Nuevo León, où, en 1999, 5,6 % des décès enregistrés (948 défunts) sont ceux de personnes qui ne résident pas habituellement dans cet Etat ; en 2004, ce chiffre s'élève à 3,6 % (652 défunts) ; la moyenne de 1999 à 2004 étant de 4,7 % de défunts non résidents. De même dans celui de Baja California, également frontalier avec les Etats-Unis, la différence représente 3,3 % (393 défunts) en 1999, 2,1 % (271 défunts) en 2004, la moyenne de 1999 à 2004 s'élevant à 2,4 %. On remarque que si le décalage se maintient dans ces deux Etats, il diminue progressivement au cours des six dernières années. Dans le Tamaulipas, au sud du pays, le décalage reste constant : 3,3% (402) des défunts résidaient ailleurs en 1999, 3,5 % (462) en 2004, 3,6 % en moyenne de 1999 à 2004.

Dans les Etats où l'on trouve plus de résidents que de défunts, soit des défunts « en trop », les pourcentages restent plus stables au cours des ans. Dans l'Etat de Oaxaca, en 1999, ce sont 384 défunts supplémentaires qui apparaissent dans les statistiques de l'INEGI, soit 2,2 % des décès enregistrés ou ayant eu lieu dans l'Etat ; en 2004, ce sont 404 défunts de plus, ce qui représente 2,3 % ; la moyenne étant de 2,2 % de 1999 à 2004, un chiffre stable. Dans l'Etat du Chiapas, les pourcentages sont équivalents : on note 329 défunts supplémentaires en 1999 et 462 en 2004, soit respectivement 2,2 % et 2,8 % de plus que de décès certifiés ; la moyenne de 1999 à 2004 étant de 2,3 %. Dans celui de Veracruz, ce sont 732 défunts de plus en 1999, soit 2,3 %, et 662 en 2004, soit 1,9 %, pour une moyenne de 2 %.

D'où viennent ces défunts « en trop » ? Nécessairement d'autres Etats du Mexique puisque le chiffre pour tout le pays s'équilibre dans les trois types de décès. Du reste, les décès enregistrés par les consulats mexicains à l'étranger ne sont pas répertoriés dans les Etats originaires des migrants, mais dans le District Fédéral, qui est l'Etat de la ville de Mexico⁸. Pour l'instant, on conclura que ces défunts supplémentaires, dont le certificat de décès n'a pas été rédigé dans l'Etat, et qui n'y sont pas

⁵ Il capte ces distinctions à travers trois documents : le certificat de décès, document principal ; l'acte de décès, utilisé si le premier n'existe pas ; et le formulaire de mort violente établi par le médecin légiste, utilisé en lieu et place des deux autres (Cuadernos n°17, Estadísticas demográficas, 2005, p. 90).

⁶ Hypothèse suggérée par l'INEGI (Cuadernos n°17, Estadísticas demográficas, 2005, p. 90).

⁷ Ce sont là des hypothèses provisoires, qui seront prochainement vérifiées dans une enquête de terrain.

⁸ Sauf cas particuliers qu'il faudrait étudier dans les registres et dans les cimetières même.

morts non plus, sont majoritairement des migrants résidant dans d'autres Etats de la république mexicaine. Il y aurait donc des transferts de défunts réguliers entre les Etats. Le nombre de ces transferts fluctue au cours des ans, fluctuation très nette dans les Etats frontaliers du nord, comme le Nuevo Leon ou la Baja California dont la population migrante vieillissante est bien enracinée aujourd'hui.

Les transferts des défunts des Etats-Unis au Mexique⁹

Qu'en est-il des migrants résidant aux Etats-Unis, soit l'immense majorité des migrants internationaux mexicains ? En six ans, de 2000 à 2005 inclus, une moyenne de plus de 8000 cadavres ont été transférés des Etats-Unis au Mexique¹⁰. Ces chiffres ne reflètent pas le nombre exact de défunts transférés car les urnes funéraires ne sont pas comptabilisées par le Ministère des affaires étrangères du Mexique. Seuls les consulats mexicains aux Etats-Unis en connaissent le nombre : pour celui de San Diego, le transfert des urnes funéraires oscille entre 10 et 20 % de celui des cadavres, pourcentage qu'il faut rajouter aux chiffres du ministère pour approcher le nombre des transferts de défunts contrôlés par les consulats. Il faut encore y ajouter ceux qui utilisent les services étatsuniens, et pas les consulats mexicains. On peut donc l'estimer, très globalement, à environ dix mille par an (sur une population d'environ 10 millions).

Ces défunts proviennent de cinquante comtés, le plus grand nombre étant issu de celui de Los Angeles (une moyenne de presque 1300 entre 2000 et 2005 inclus), suivi par celui de Chicago (environ 650 en moyenne pour la même période) puis de San Diego (488) suivi de Dallas (478). Alors que le comté d'Omaha dans le Nebraska affiche une moyenne de 32, toujours pour la même période. Cette distribution permet de se faire une idée des lieux de résidence de ces défunts mexicains, mais elle ne constitue pas une bonne mesure pour obtenir des chiffres absolus car elle reflète autant la répartition des migrants mexicains aux Etats-Unis que l'activité consulaire, inégale selon les comtés.

Du côté mexicain, la diffusion des défunts en provenance des Etats-Unis est tout aussi étendue puisqu'elle touche les trente trois Etats de la république mexicaine, avec, là encore, des différences importantes. On y retrouve les Etats expulseurs de migrants vers le pays voisin, aussi bien les « vieux » Etats de migrants où plus de quatre générations se sont déjà succédées que les plus jeunes (1 à 2 générations). Si l'on fait la moyenne des trois années de 2003 à 2005, 388 transferts ont eu lieu vers le Michoacán, 270 vers le Guanajuato, mais aussi 318 vers le Guerrero et 244 vers le Oaxaca, tous étant en augmentation constante. Du reste, depuis 2004, et surtout 2005, l'Etat fédéral offre une aide aux familles de migrants qui souhaitent rapatrier le corps d'un défunt, alors qu'auparavant seuls quelques Etats fédérés collaboraient aux frais de ces transferts¹¹.

On constate à la lecture de ces chiffres que les transferts des restes des migrants défunts ne se réduisent pas à des exceptions familiales dues à quelques choix individuels, mais qu'il s'agit bien d'une tendance générale, accompagnée par des politiques publiques en sa faveur. Si les rapports entre vivants et morts concernent avant tout les proches, et donc les familles plus ou moins étendues, ils rejaillissent aussi sur les relations des migrants avec leur nation d'origine ainsi que sur l'économie des pays concernés. Bien que cet article s'attache avant tout à l'échelle familiale, il convenait de signaler que la question des migrants défunts se pose à l'échelle nationale et internationale, et d'en brosser le contexte.

⁹ Les données sur les transferts de cadavres du Mexique aux Etats-Unis ont été obtenues auprès de la Sous-direction de Coordination et de Lien Interinstitutionnel du Ministère des Affaires Etrangères à Mexico dont je remercie le responsable, Oliver Contla. Je remercie également pour leur aide et leur efficacité Marco Antonio Frayre, responsable de la Direction Générale de Protection et Affaires Consulaires (DGPAP) de ce Ministère, et Rosa Maria Leyva, employée de la DGPAP. Pour les données du consulat de San Diego, je remercie le consul général, Luis Cabrera, le consul de protection, Mario Cuevas, la vice-consul Laura Quintanilla et le responsable du département de transferts des restes humains, Juan Carlos Sanchez pour leur gentillesse et leur coopération.

¹⁰ En 2000, 9,2 millions de personnes nées au Mexique étaient recensées aux Etats-Unis.

¹¹ 1831 familles ont été aidées en 2004, 2755 en 2005.

Le système familial de relations entre vivants et morts

Le système familial de relations entre les vivants et les morts se compose d'un ensemble d'actes (pratiques et rites), reposant sur des croyances et des émotions (R. Hertz, 1928) qui prennent place à des moments précis que l'on peut découper en plusieurs périodes : celle qui va du décès à la cérémonie destinée à séparer le mort des vivants (soit les obsèques, soit un rituel plus tardif), dans laquelle le transfert des restes des défunts ; celle du deuil ; celles des hommages aux défunts ou des « rencontres » entre vivants et morts, selon la conception qu'en ont les sociétés. Chacune correspond à une série de pratiques ou de rites. Dans le cas des migrants, se pose la question des lieux : les lieux où sont célébrés les rites, où se font les pratiques, où repose le défunt. Or, on l'a souligné, si l'usage des lieux reste flexible quand il s'agit de rites et de pratiques, la dépouille du défunt ne peut avoir qu'une sépulture et contraint donc à un choix.

Le choix de l'emplacement de la sépulture

Qui choisit l'emplacement de la sépulture et pour quelles raisons favorise-t-on un lieu ou un autre ? Ce choix peut être personnel ou familial. Il s'exerce entre les lieux de résidence de la famille, ceux où elle a établi des liens sociaux au cours des années. La question se pose de façon similaire quand le migrant mexicain se trouve hors de sa région d'origine au Mexique ou aux Etats-Unis. Ce choix dépend de celui qui le fait : soit le migrant qui décède, soit certains membres de sa famille.

- Un choix personnel

En effet, tous les migrants n'organisent pas leur dernier départ. Généralement, seuls les malades ou les plus âgés s'en soucient et prennent leurs dispositions pour en contrôler les conséquences. Certains disent ouvertement qu'ils quittent le pays où ils ont travaillé et vécu pour prévenir une mort au loin :

Un migrant d'une cinquantaine d'années, de retour dans son village d'origine après avoir travaillé au Texas et que j'interrogeais sur les raisons pour lesquelles il ne voulait plus s'éloigner de son village me répondit spontanément : « *On ne veut pas laisser sa peau là-bas*¹² »

D'autres s'y préparent et achètent une concession sur le lieu de migration, comme le fit Juvencio à 64 ans, alors qu'il avait vécu près de quarante ans à Tijuana. D'autres encore, lors d'une maladie, demandent à leurs proches de les ramener dans leur village d'origine pour y mourir :

La grand-mère de Juana, 30 ans, vendeuse de rues, était venue à Tijuana avec son plus jeune fils en 1997, celui-ci ayant la charge de ses parents comme cela se fait habituellement dans la Mixtèque et souhaitant lui aussi émigrer. Mais elle n'aimait pas Tijuana. En 2001, elle est tombée malade et a souhaité retourner dans son village, en accord avec ses deux plus jeunes fils qui l'y ont accompagnée. Elle y est décédée trois ans après ce retour, le 10 janvier 2004, à l'âge de 100 ans.

- Un choix familial

Mais la mort survient parfois plus abruptement, à la suite d'une maladie soudaine ou d'une complication :

Ce fut le cas de Guillermo, venu se faire soigner à Tijuana en 1999. Guillermo décède sur place à la suite d'une opération. Ce sont alors ses deux cousins germains, notamment celui qui l'hébergeait lors de son séjour, qui vont transférer son corps dans son village d'origine.

¹² *Uno no quiere dejar su pellejo alla (Oaxaca, 1998)*

ou dans le cas d'un accident ou du décès d'un jeune,

Après un accident de la circulation en Californie, le corps d'un jeune garçon de 13 ans, a été transféré à Tijuana par ses parents afin d'y être inhumé, alors que ceux-ci sont originaires du sud du Mexique, mais résident à Tijuana. A l'inverse, le corps d'un autre jeune garçon accidenté dont les parents résident en Californie (USA) a été enterré sur place, là où les parents résident depuis une quinzaine d'années¹³.

On voit que ce sont alors les membres de la famille du défunt qui prennent la décision. Qu'entend-on par famille ? Dans les transferts de corps, ce sont généralement les parents très proches qui en font la demande. Du reste, la loi internationale impose une hiérarchie dans le choix du « parent le plus proche » (« *familiar más cercano* » au Mexique, « *legal next of kin* » aux Etats-Unis) : dans l'ordre prioritaire, le/la conjoint/e ; le/la concubin/e ; les enfants ; les parents ; les frères et sœurs ; etc.

Au bout du compte, quand il s'agit de migrants anciens, résidant depuis longtemps dans le lieu de migration, les membres de la famille sont généralement nombreux autour de lui et s'occupent à la fois des formalités et du choix de la sépulture. S'il s'agit d'un migrant récent aux Etats-Unis, le plus proche parent sur place se chargeant des formalités pourra être un cousin au premier ou au deuxième degré, mais la décision est prise par d'autres parents qui résident au Mexique, les communications se faisant par téléphone :

Quand Julio, 35 ans, est décédé en janvier 2003, écrasé par un train, dans un comté de Californie, à peine quinze jours après avoir traversé la frontière et avant d'envoyer le moindre sou à sa femme et à ses enfants qui vivent à Tijuana (Etat de Baja California) depuis environ quatre ans, c'est son fils aîné, un adolescent d'une quinzaine d'années, qui l'avait accompagné, qui a signé les documents nécessaires ; et c'est sa femme qui a décidé, en accord avec les frères et sœurs du défunt, travaillant dans un autre Etat du nord du Mexique, le Sinaloa, de transférer le corps dans le village où était né son mari.

L'extrême dispersion des parents proches de Julio ne représente pas un obstacle dans la mesure où elle est compensée par l'usage de moyens de communication modernes qui permettent des conseils de famille téléphoniques entre deux pays et quatre lieux différents : la Californie (US) où se trouve le défunt et son fils ; la Baja California (MX) où est son épouse ; le Sinaloa (MX) où travaillent les frères et sœurs du défunt ; le Guerrero (MX) où se trouvent une partie de la famille et le cimetière.

- Les « *ici* » et les « *là-bas* » : autant de tombes possibles que de maisons

Le choix de l'emplacement de la sépulture ne se fait pas entre « *ici* » ou « *là-bas* ». Il se révèle plus complexe dans le cas des migrants mexicains, puisqu'il arrive fréquemment que les familles (nucléaires) se partagent entre plusieurs lieux de résidence où elles construisent des maisons et établissent des liens sociaux. Ces différentes résidences se répartissent entre le village d'origine, les villes que l'on peut dire « *relais* » où la famille a vécu suffisamment longtemps pour souhaiter y maintenir des liens et une maison, et le lieu d'habitation au moment du décès. Dans le cas de la population d'indiens migrants que je considère, il s'agit souvent, comme dans l'exemple ci-dessus de Julio, du village d'origine, d'une ville mexicaine proche de la frontière mexico-étatsunienne ou d'une zone d'agriculture industrielle et d'une autre aux Etats-Unis.

Toujours dans le cas de Julio, la disparition pose la question du rapatriement du corps et de l'endroit où rapatrier ce corps : le lieu de résidence de la femme et des enfants ou bien le village d'origine où se trouve la tombe des parents et des ancêtres ? Ce cas est loin d'être une exception puisque beaucoup d'hommes partent travailler aux Etats-Unis et laissent femmes et enfants dans un lieu-relais de la migration, souvent sans aucune ressource, pensant qu'ils subviendront mieux à la vie de la famille une fois aux Etats-Unis, comme le fit Julio.

¹³ Notes de terrain, consulat de San Diego, février 2006.

Les critères du choix¹⁴

Les raisons avancées le plus fréquemment par les familles des migrants décédés pour transférer les corps sont relatives au traitement du cadavre, ainsi qu'à la nécessité de s'inscrire dans un lieu et dans une lignée, mais elles évoluent aussi au cours de la vie d'une personne. De plus, il convient de tenir compte du biais existant dans les discours entre les normes et les pratiques. De façon générale, quand je pose la question à des migrants mixtèques établis à Tijuana, la réponse est unanime : « *nous envoyons tous nos défunts à Oaxaca* ». Pourtant dans les faits que j'ai pu noter au cours des années, certains défunts sont enterrés sur place. Ceci donne à penser que le discours sur la sépulture, tout comme le discours sur les projets de vie des migrants, contient toujours la dimension mythique du retour, même quand on contrevient régulièrement à la règle de rapatriement des défunts dans le village d'origine.

Un choix dans lequel n'apparaissent jamais les raisons économiques

L'argument économique n'est jamais avancé par les migrants mexicains aux Etats-Unis. Il devrait pourtant être pris en considération car dans ce pays les obsèques coûtent entre quatre et six mille dollars, alors que le transfert du cadavre au Mexique revient deux fois moins cher : il s'élève à environ 2300 dollars, auxquels il faut rajouter la prise en charge jusqu'au lieu de sépulture et l'achat de la concession, sachant que celle-ci est souvent gratuite dans les campagnes. Mais ce n'est pas cela qui décide les personnes à transférer le corps de leurs défunts, comme me le confirme la personne chargée des dossiers d'aide au transfert au consulat de San Diego. Du reste, l'attitude des agences de pompes funèbres spécialisées dans les transferts de cadavres des Etats-Unis vers le Mexique ainsi que celle des compagnies vendant des assurances de rapatriement des restes des défunts renforcent la vacuité d'un tel argument car elles ne l'utilisent pas non plus dans leur publicité qu'elles axent sur le retour vers « la terre d'origine » et sur une image mythifiée du Mexique.

Au Mexique, l'argument économique est rarement avancé, excepté pour quelques migrants originaires de villages où les concessions sont gratuites. Du reste, le coût du transfert par avion réduit le poids de l'argument économique, même si l'achat d'un terrain au cimetière revient cher pour des catégories sociales modestes¹⁵.

Un choix fait en fonction de l'investissement social dans un lieu

Les proches des défunts sont préoccupés par l'ancrage du défunt dans un lieu donné qui rattache aussi ses descendants à ce lieu. L'inhumation dans le lieu du décès – que l'on peut qualifier de « territorialisation » ou « reterritorialisation » selon l'endroit choisi – est fonction d'un ensemble de facteurs liés à la migration, comme l'emploi ou encore le nombre de migrants de même origine présents dans le lieu de migration. L'emploi occupé par le défunt et par son entourage proche conditionne pour partie sa migration et le choix de la sépulture : un emploi stable dans une usine, dans un bureau ou dans une école semble pousser à une sépulture locale ; un emploi temporaire, comme ouvrier agricole, ou un emploi informel, comme jardinier, à une sépulture dans le lieu d'origine. Par ailleurs, le nombre de migrants originaires d'un même village et résidant sur place joue aussi un rôle sur le choix de la sépulture, en incitant à inhumer les défunts dans le lieu d'origine, tant par les possibilités d'aide financière qu'il représente que par l'influence sociale que le groupe social conserve ainsi sur les familles et les individus. J'ai souligné ailleurs le rôle joué par cette forte présence sur le maintien de pratiques traditionnelles, telle la langue indigène notamment, et de la reproduction de

¹⁴ L'état de mon enquête ne me permet pas de donner des réponses chiffrées à ce type de questions, mais seulement de les poser en insistant sur la complexité du choix de cette ultime territorialisation entre plusieurs « ici » et plusieurs « là-bas », anciens ou nouveaux lieux de vie.

¹⁵ A Tijuana, de 35 000 pesos (2400 euros environ) dans un mur à 50 000 pesos en terre (3400 euros) pour une concession de quatre personnes dans un cimetière paysager de la ville, payable à crédit.

structures familiales et villageoises, par exemple le mariage entre jeunes dont les familles sont originaires du même village, même quand ils sont nés au cours de la migration¹⁶.

Un choix fait en fonction de l'inscription dans une lignée

Les restes du défunt ancrent ses descendants géographiquement dans un lieu, mais aussi symboliquement, dans une lignée. De ce point de vue, le choix de la sépulture aboutit le plus souvent à privilégier soit les ascendants soit les descendants, comme le souligne aussi A. Petit (2004, p. 1180-81), puisque le défunt est enterré dans le lieu d'origine (auprès de ses ancêtres) ou dans le lieu de résidence (où vivent souvent ses enfants). Il est du reste clairement explicité par certaines des personnes que j'ai interrogées : « *ma mère me dit 'quand je mourrai, je veux rester ici, là où toi tu es.'* » (Valeria, 24 ans, 2005).

Cependant l'inscription dans la lignée, que ce soit dans le sens ascendant ou descendant, est parfois difficile à réaliser quand les familles sont éclatées, comme on le constate dans le cas de Juvencio ci-dessous. Il a finalement choisi une inhumation loin de son fils – qui réside aux Etats-Unis – et loin de la sépulture de ses parents – qui se trouve dans son village d'origine, mais près de sa femme, de la nièce qu'il a élevée et de tous les frères de sa femme et de leur famille.

Un choix qui évolue au cours de la vie du migrant

Le nouvel ancrage de la personne par le biais de la sépulture doit également être mis en relation avec la biographie du migrant, notamment quand il se préoccupe lui-même du lieu de sa sépulture.

J, décédé en mai 2003 à Tijuana où il vivait depuis plus de quarante ans, était originaire d'un village de l'Etat d'Oaxaca au sud du Mexique, à 2000 Kms de là, village dont il gardait un souvenir ému de son vivant, tant qu'il n'y était pas retourné.

Quand je l'interrogeais avant 1998, date à laquelle il prit sa retraite et retourna dans son village d'origine, il me disait souhaiter être enterré dans ce village lointain.

Après y être retourné une seule fois pour ne pas perdre la jouissance des terres revenant à sa famille (une loi coutumière locale), il en revint très déçu, constatant « *qu'il ne s'y retrouvait plus* » (*no me hallo*).

En 2002, J. décida d'acheter une concession perpétuelle de quatre places à Tijuana pour lui, sa femme et deux autres personnes, favorisant ainsi clairement le lieu où il avait eu une vie sociale très active pendant plus de quarante ans, relativement proche de la ville où réside son fils unique depuis une quinzaine d'années en Californie, à environ 500 Kms au nord de la frontière mexicaine, tout en travaillant en Alaska plusieurs mois par an.

On remarque ici que le mythe du retour dans le village d'origine peut perdre de son attrait à la suite d'un retour réel et faire pencher la balance vers le temps passé dans le lieu de migration, les liens qui y sont noués prenant le pas sur l'attachement à la région natale, qui est davantage de l'ordre du mythe et du souvenir transcendé que du réseau social.

Un choix fait en fonction des traitements du corps et de la sépulture

Pour une partie de la population, celles des migrants mexicains indiens, les réticences les plus profondes concernent les techniques de traitement du corps et de l'inhumation dans les agences funéraires et dans les cimetières. D'une part, elles sont interprétées comme un manque de respect de l'intégrité du cadavre. En ville « *le corps n'est pas entier, on lui enlève les dents, le cœur...* » m'explique une des personnes interrogées, alors que dans le village il est « *enterré entier* ». Le corps

¹⁶ Cela ne signifie pas que la forte présence du groupe social d'origine empêche l'« intégration » sociale et économique des personnes dans la société locale ; bien au contraire, il aurait plutôt tendance à la faciliter. Mais les apports de cette intégration servent également au renforcement du groupe social d'origine.

est effectivement « embaumé » et subit un traitement, mais il l'est, inévitablement, pour un transfert par avion, ce que mes interlocuteurs paraissent ignorer.

D'autre part, elles sont perçues comme un obstacle au repos du défunt alors que, dans la société d'origine des migrants, les rites funéraires visent au contraire à préserver son repos et à assurer ainsi la tranquillité des vivants. Dans les cimetières urbains, « *on déplace les morts* » m'explique Abelardo (*se mueven los muertos*) car on met plusieurs morts les uns sur les autres dans la tombe et il faut souvent en bouger certains pour caser les nouveaux. Dans le village, chaque mort a son emplacement et on ne le déplace plus. Par ailleurs, on l'enterre très profond dans la terre (mon interlocuteur me montre la hauteur du toit de la maison à côté et me dit « cette hauteur-là »). Ici, dit-il, à Tijuana, on ne creuse pas si profond, à peine un peu, et on met ensuite du ciment.

Mes interlocuteurs ne mentionnent pas l'impossibilité de pratiquer des rites spécifiques comme le signale Jean-Pierre Hassoun pour les Hmong (1997, p. 68-72), Agathe Petit pour les migrants musulmans (2004, p. 1177) ou comme le note Michèle Tribalat (1996, p. 138) à propos des migrants originaires d'Europe, d'Afrique du Nord et d'Afrique noire établis en France dont les souhaits en matière d'enterrement reflètent « l'attachement à des rites difficiles à pratiquer en situation d'exil ».

Les rites funéraires

Un deuxième élément fondamental du rapport entre les vivants et les morts est le rite : il permet la communication entre les uns et les autres ou encore l'annulation temporaire de la distance qui les sépare. Au Mexique, on satisfait à deux séries de rites : les rites entourant le décès et les rites du jour des morts.

Les rites entourant le décès

Les rites entourant la période du décès établissent clairement la séparation avec les vivants. Ils accompagnent le mort dans l'autre monde et garantissent qu'il y restera et ne reviendra pas troubler les vivants. Une fois l'enterrement passé, au bout d'un délai de moins de trois jours après le décès, les obsèques ne sont pas terminées. Il faut attendre neuf jours, la neuvaine (*novenio*), qui s'achève avec « la levée de la croix » (*levantamiento de la cruz*) et consacre le départ de « l'âme » (*anima*) du défunt (Katz, à paraître). La croix est en effet couchée sur le sol pendant une semaine. On la « lève » le 9ème jour pour l'amener au cimetière et la planter sur la tombe. Après cela, le défunt est considéré comme étant tout à fait séparé des vivants. Un nouveau rituel a lieu à la date anniversaire du décès, au moment où son « ombre » (*sombra*) quitte enfin le corps (Katz, à paraître), puis durant les trois années consécutives.

Soit ces rituels sont suivis à distance par les migrants :

Herminia dont la tante vient de mourir dans son village de l'Etat d'Oaxaca, perd une journée de travail pour assister à une messe donnée en l'honneur de la défunte, le jour de la levée de la croix, à 2000 Kms du lieu du décès, à Tijuana.

Soit les migrants se déplacent pour l'enterrement et la neuvaine, notamment quand il s'agit du décès des ascendants directs, même s'ils hésitent avant de prendre ce congé imprévu économiquement lourd.

:

Un nouvel instituteur envoyé de Oaxaca est reparti pour l'enterrement de sa mère il y a quelques jours. Quand il était venu à Tijuana, sa propre mère lui avait demandé de ne pas revenir à Oaxaca en aucun cas, son travail étant à Tijuana. Il fallait qu'il s'y consacre, même au cas où quelqu'un mourait, raconte mon interlocuteur. Et c'est ce qui s'est passé. C'est elle qui est morte. Le nouvel instituteur ne voulait pas aller à Oaxaca à l'enterrement. Finalement ses collègues, se sont cotisés et il est parti jusqu'à ce que la neuvaine soit terminée (Tijuana, 1995).

Les migrants se déplacent aussi pour être présents lors du jour des morts dans le village d'origine. Cela affecte leur rythme migratoire, soit temporairement car ces événements jouent sur les dates des déplacements des membres de la famille (novembre pour le jour de défunts par exemple), soit

définitivement car ils peuvent infléchir le cours de la vie et provoquer de nouveaux choix migratoires, en provoquant le retour des enfants qui accompagnent le mourant ou viennent à l'enterrement et décident de ne plus repartir¹⁷ :

Roberto, 58 ans, était jardinier quand il vivait à Tijuana. Depuis qu'il est reparti dans son village natal avec son plus jeune frère quand sa propre mère est tombée malade en 2001, Roberto ne va plus à Tijuana que temporairement, trois mois de temps en temps pour gagner un peu d'argent et rendre visite à ses enfants. Sa mère a été malade pendant trois ans et ce retour a rompu une dynamique migratoire qui, par ailleurs, le fatiguait. Pourtant, n'étant pas le cadet, mais l'avant-dernier, il n'était pas tenu de rester auprès de sa mère (Mes notes, février 2005).

Par ailleurs, la migration massive dans certaines régions et l'absence qui s'ensuit entraînent des modifications des rites funéraires du lieu d'origine.

Teofilo me raconte un évènement récent qui l'a profondément choqué. Pour l'enterrement de sa grand-mère maternelle de près de 100 ans, le cercueil n'a pas pu être porté par des habitants du village de la maison à l'église, comme le voulait la coutume jusqu'à maintenant parce que toutes les personnes présentes étaient bien trop âgées et n'avaient pas la force physique suffisante. Les petits-enfants et arrière-petits-enfants de la défunte – qui vivent tous hors du village – arrivèrent une fois le cortège dans l'église et purent ensuite porter le cercueil sur leurs épaules de l'église au cimetière.

L'abandon pour des raisons mécaniques, en quelque sorte, de ce dernier rite d'accompagnement du défunt par sa famille et par le groupe social dans lequel il a vécu dérange l'ordonnement de la séparation entre vivants et morts telle qu'elle se pratiquait jusqu'à aujourd'hui. Elle est choquante pour mon interlocuteur car elle introduit un élément de chaos dans la représentation des rapports établis entre les vivants et leurs défunts.

Les rites du jour des morts

Une deuxième série de rites funéraires préside au retour orchestré des morts, un retour contrôlé et souhaité¹⁸, dans une « visite » annuelle rendue aux vivants, avec lesquels ils fument, trinquent et mangent par le biais d'un autel élevé dans l'intimité des maisons, orné de fleurs, de fruits, d'images saintes et de produits qu'aimaient les défunts de la famille de leur vivant, suivi d'une visite des vivants sur la tombe des défunts, quand cela est possible.

Chez les migrants mixtèques, au cours de ce rituel, les proches du défunt (descendants, collatéraux, ascendants) l'honorent, où que se trouve la sépulture. L'inscription symbolique dans la lignée que marque matériellement la tombe, peut alors être actualisée dans le rituel de l'autel des morts et de la consommation du plat traditionnel, le *mole* (poulet dans une sauce aux piments et au cacao), un autel qui a pour fonction d'annuler la barrière habituelle entre vivants et morts, en partageant nourriture, boisson et cigarettes. De fait, ce rituel annule également l'espace entre le lieu de l'inhumation du défunt et le lieu de résidence des vivants.

Lors du jour des morts, alors qu'elle me montrait son autel et m'offrait des produits qu'elle y avait exposés, une migrante mixtèque originaire de Oaxaca et résidant à Tijuana, doña Catalina, m'expliqua que le fait que tous ses défunts soient enterrés à Oaxaca, n'avait aucune incidence sur le rituel de l'autel des morts puisque « *les morts viennent là où on se trouve*¹⁹ ».

Elle raconta alors que peu de temps après que sa mère soit morte, elle avait fait l'autel des morts et l'avait vue, là, dans la cuisine où nous nous trouvions. Sa mère était debout, les bras le long du corps et la regardait. Mais quand doña Catalina voulut la prendre dans ses bras, la

¹⁷ Cela se produit dans d'autres lieux qu'au Mexique, comme le signale A. Dumont (2005) à propos d'un migrant originaire du Maroc et établi en France qui, parti pour deux mois au moment du décès de son père, reste finalement trois ans dans son village d'origine, jusqu'à ce que la pression policière le contraigne à repartir.

¹⁸ « La présence des morts est désirée, mais seulement au moment convenable et de la manière convenable » souligne R. Hertz reprenant les termes d'un autre auteur (1928, p. 53).

¹⁹ « Ya ve que los muertos vienen donde está uno » (novembre 2005).

morte s'en est allée, elle a disparu en s'envolant (d'après ce qu'elle dit et montre avec ses bras, je comprends qu'elle a disparu comme de la fumée).

Ainsi les rites funéraires post-mortem compensent l'ancrage du défunt dans un lieu précis en permettant aux manifestations de son âme de rendre visite aux vivants où qu'ils résident.

Du reste, l'éloignement des villages d'origine et l'urbanisation progressive d'une grande partie de la population mexicaine au cours du dernier demi-siècle (des trente dernières années pour les indiens mixtèques) a probablement renforcé certains de ces rituels, ou certains aspects de ces rituels, par un souci d'affirmer et de fortifier l'attachement au lieu d'origine ainsi que celui de se conformer autant que possible à la figure idéale du villageois tel que se l'imagine chaque migrant ou certains leaders migrants.

C'est ce que remarque Norberto, instituteur bilingue de 43 ans arrivé en 1982 à Tijuana, quand il affirme qu'il n'aurait pas spontanément observé la coutume d'hommage aux défunts des premiers jours de novembre s'il n'avait pas eu l'exemple d'un migrant plus âgé de son quartier, très soucieux de reproduire dans son lieu de migration les rites de son village d'origine. Cette personne, sorte de leader rituel, sans pouvoir politique ni syndical, mais considéré et se considérant comme le dépositaire d'une « tradition » originale et lointaine à faire vivre et revivre chez les migrants, était par ailleurs guérisseur et très respecté par ses voisins qui firent de lui maintes fois leur parent rituel.

C'est ainsi en effet que « se reproduisent » les coutumes en milieu migrant : elles sont répétées ou réinventées ou réadaptées dans l'intimité des familles et des maisons, puis, par mimétisme, par souci d'identification, elles se propagent dans les familles et les maisons des voisins et des amis, migrants eux aussi.

Pour conclure

Chez les migrants mexicains, les rites et pratiques funéraires s'inventent ou se reproduisent dans une société où règne la mobilité : toutes les familles du pays ont au moins un membre qui est allé aux Etats-Unis à un moment donné, ou qui y réside aujourd'hui, et au moins un membre – généralement davantage – qui a quitté son lieu de naissance pour une autre destination.

Certes la sépulture représente une territorialisation inévitable et irréversible qui inscrit symboliquement les proches du défunt tant dans l'espace que dans la lignée. Mais elle peut aussi ouvrir une nouvelle lignée dans un nouveau lieu, par suite de la mobilité des membres de la famille sans pour autant cesser d'inscrire les individus dans la permanence.

Par ailleurs, il ne faut pas limiter l'inscription symbolique à son ancrage dans le territoire. D'une part, parce qu'il existe des moyens de manipuler la fixité du lieu, par exemple en prenant la tombe en photo et en transportant la photo avec soi : les photos des tombes des défunts sont parfois exposées avec les photos des défunts dans la pièce principale de la maison. D'autre part, parce que les relations avec les défunts se poursuivent par-delà la mort, notamment par les visites au cimetière qui représentent un des objectifs des retours temporaires des migrants, avec celui des fêtes familiales ou, chez les migrants indiens, par le biais de l'autel des morts, y compris quand les vivants résident loin de leur terre d'origine.

On a vu que les pratiques relatives aux défunts peuvent être considérées comme un ensemble de « flux ». Ceux-ci contribuent à produire de la mobilité : le déplacement des vivants pour les obsèques des défunts ou pour les honorer lors du jour des morts ; le transfert des cadavres. Ces flux contribuent également à structurer cette mobilité car ils unifient l'espace et le temps en « multi-territorialisant » les événements ou certains de leurs éléments, comme cela se passe aussi avec les mariages ou les fêtes patronales. En effet, les rituels funéraires sont soit accomplis dans plusieurs lieux simultanément, soit transposés dans les lieux de migration : la messe dite au moment de la levée de croix à des milliers de kilomètres de la sépulture ; la tombe dans le lieu d'origine et la photo de la tombe, dans la maison du migrant, qui duplique la sépulture.

Parallèlement, le rapport entre vivants et défunts est lui-même structuré par la mobilité des personnes aux niveaux individuel, familial et collectif : il est endommagé quand l'enterrement de la grand-mère de T. ne se fait pas selon les règles à cause de l'absence de jeunes pour porter le cercueil ; il est modifié par le choix de J. qui a renoncé à être le descendant d'une lignée pour en amorcer une nouvelle dans un autre contexte familial et social ; il est renforcé par la migration et par l'isolement socioculturel des migrants mixtèques dont certains sont plus attachés à la reproduction des rites du jour des morts que s'ils avaient continué à vivre dans leur région d'origine.

Quelles que soient les distances qui séparent les vivants entre eux, et les vivants des sépultures des défunts, bref quelle que soit la mobilité des personnes, les rites et pratiques funéraires affirment ou réaffirment des appartenances familiales et socioculturelles. Les pratiques funéraires sont étroitement dépendantes des pratiques sociales et des relations familiales au cours de la vie du migrant et elles reflètent avant tout un rapport aux personnes, aux liens et aux réseaux sociaux – et mobilisent donc des solidarités – plus qu'aux lieux comme purs espaces ou à un lien sentimental avec la terre natale. Il n'y a pas de contradiction avec la territorialisation dont il a été question plus haut, mais celle-ci n'a de sens que dans un espace social et socialisé.

Références spécifiques

DUMONT, Antoine, « Circuler pour militer. Trajectoires individuelles et réseaux associatifs des migrants marocains en France », communication présentée au Colloque *Circulations et territoires dans la migration internationale*, Toulouse, 2005, 16 au 18 mars.

HASSOUN, Jean-Pierre, *Hmong du Laos en France. Changement social, initiatives et adaptations. De l'autre côté du monde*, Paris, PUF, 1997, 215 p.

HERTZ, Robert, « Contribution à une étude collective de la représentation de la mort », dans *Sociologie religieuse et folklore*, Paris, PUF, 1970 (1928), p. 1-83. Ed. électronique par G. PAQUET, http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

KATZ, Esther, « Rites de vie, rites de mort (enfants mixtèques du Mexique) », dans POURCHEZ Laurence et BONNET Doris, *L'enfant sujet et acteur du rituel : du soin au rite*, à paraître, Paris, IRD Editions.

LENOIR, Frédéric et DE TONNAC Jean-Philippe, *La mort et l'immortalité. Encyclopédie des savoirs et des croyances*, Paris, Bayard, 2004, 1692 p.

LESTAGE, Françoise, « La construction des différences chez les migrants à la frontière mexico-étatsunienne. », *Etudes rurales*, 2001, n° 159-60, p. 189-204.

LESTAGE, Françoise, *Les indiens mixtèques dans les Californies contemporaines. Migrations et identités collectives*, Paris, PUF, Collection Ethnologies, 2008, 184 p.

LESTAGE, Françoise, « A la croisée des identités. Les aménagements de l'alliance chez les migrants mixtèques (Frontière nord du Mexique) », *Cahier des Amériques Latines*, n° 25, 1997, p. 97-113.

PETIT, Agathe., « Mourir en terre d'immigration. Conception et traitement de la mort chez les immigrés en France », dans LENOIR Frédéric et DE TONNAC Jean-Philippe (dir.) : *La mort et l'immortalité. Encyclopédie des savoirs et des croyances*, Paris, Bayard, 2004, p. 1173-1184.

PETIT, Agathe, « Circulation des morts, des dons et des biens cérémoniels : un versant inexploré de la circulation migratoire », communication au colloque *Circulations et territoires dans la migration internationale*, 16 au 18 mars 2005, Toulouse, 9 p.

TRIBALAT, Michèle, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte/INED, 1996, 302 p.